



Charte d'utilisation de la page Facebook de la ville d'Yzeure

Facebook est un service en ligne sur Internet qui permet de publier et de partager des informations de nature différente (textes, photographies, liens...) à destination d'un large public. L'outil Facebook permet également d'interagir entre "amis" ou "fans" sur toutes les publications en utilisant les commentaires.

« Aimer » ou « liker » la page ville d'Yzeure (www.facebook.com/ville.yzeure) suppose l'acceptation sans réserve et le respect des règles énoncées ci-dessous. Cette page est avant tout une plateforme d'information concernant les rendez-vous municipaux et associatifs se déroulant à Yzeure. Elle permet de relayer les manifestations et d'y convier un large public.

Elle est également un moyen d'information de la population des actions de la municipalité dans le cadre de la vie communale (sous réserve du respect des dispositions législatives en vigueur). Tout commentaire injurieux, insultant, diffamatoire envers ces publications correspond à une dévalorisation du travail des agents de la commune et dénigre la ville d'Yzeure au travers de ses représentants, c'est pourquoi ils sont automatiquement supprimés.

Il ne s'agit **en aucun cas d'un outil à vocation politique**, c'est pourquoi tout commentaire ou publication ayant un caractère politique seront également supprimés. **La page Facebook n'est qu'un support de communication** au même titre que le site internet www.ville-yzeure.com ou le magazine municipal. Toute interpellation des services ou des élus doit être adressée à la Mairie par courriel (mairie@ville-yzeure.com) ou par courrier pour être redirigée vers les services compétents.

Le rôle des modérateurs est de veiller à la qualité des contributions en écartant les publications qui, par leur caractère injurieux, attentatoire aux personnes ou hors sujet, nuisent aux discussions. Les modérateurs excluent également tout propos non conforme aux lois en vigueur, aux conditions générales d'utilisation de Facebook ou à la présente charte de modération et se réservent le droit de les supprimer sans en avertir son auteur.

Sur la Page Facebook de la ville d'Yzeure, il est interdit de :

- promouvoir des activités illégales sous quelque forme que ce soit, notamment la copie ou la distribution non autorisée de logiciels, de photos et d'images, le harcèlement, la fraude, les trafics prohibés.

- tenir des propos à caractère diffamatoire ou incitant à la violence ou à la haine.
- tenir des propos agressifs, offensants, vulgaires, injurieux, grossiers, abusifs, sexistes, racistes ou irrespectueux à l'endroit de personne ou d'un groupe de personnes.
- publier des contenus contrevenant aux droits d'autrui, incitant aux crimes, aux délits et la provocation au suicide.
- tenir des propos visant à attaquer une personne ou sa vie privée.
- détourner l'usage de cette page pour y exercer de la propagande ou du prosélytisme politique, religieux ou sectaire, ainsi qu'à des fins commerciales.
- tout propos ne contribuant pas de façon positive au rayonnement d'Yzeure.
- dénigrer la municipalité, les élus, ou les agents.

Afin de protéger ces derniers, et compte tenu des règles énoncées ci-dessus, la Ville se réserve le droit de masquer ou de supprimer des commentaires de la page Facebook s'ils ne respectent pas cette charte. Elle se réserve également la possibilité, en dernier recours, de **bannir de la page tout utilisateur qui violerait ces règles** et qui n'interviendrait sur la page que pour perturber l'action d'information de la municipalité. **Ce bannissement revêt un caractère définitif.**

Service Communication
04 70 48 52 40
communication@ville-yzeure.com
www.ville-yzeure.com